

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-106

Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que le Musée des Comtes de Provence, labellisé « Musée de France », fait partie du patrimoine immobilier de l'Agglomération ;

CONSIDERANT que le Musée des Comtes de Provence est situé au sein du Palais des Comtes de Provence, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire de 1987 ;

CONSIDERANT les projets que poursuit la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte en matière de préservation du patrimoine architectural et de développement de ses structures muséales ;

CONSIDERANT que la Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde du patrimoine et accompagne les collectivités dans leurs projets ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir bénéficier de son soutien dans le cadre des actions en matière de restauration, de financement et de mise en valeur du patrimoine notamment dans le cadre du projet Musée des Comtes de Provence (restauration de la chapelle, ...);

CONSIDERANT que le montant de l'adhésion, pour l'exercice 2022, s'élève à 1 100 €;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à la Fondation du Patrimoine (153 bis, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine) pour l'exercice 2022, et pour un montant de 1 100 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents,**
- **les crédits sont inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND